

Permanence Jeunes CSP Vaud

Une permanence pour les jeunes et les personnes en formation à Payerne

Une nouvelle permanence de soutien social et juridique, gratuite et sans rendez-vous, est accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, et à toute personne en formation (quel que soit son âge) à Payerne.

La permanence est assurée par Jet Service (le Service social Jeunes du CSP Vaud), et rendue possible grâce au soutien du Canton de Vaud. Elle est accessible un mercredi sur deux, de 16 h 00 à 19 h 00, sans rendez-vous.

Les consultations sont données en tandem par une juriste et une travailleuse sociale. Elles répondent aux questions dans des domaines variés tels que bourses d'études, devoir d'entretien, problèmes financiers, difficultés familiales, questions de droit (travail, famille, pénal, etc.) et des assurances sociales.

Les expériences faites par Jet Service à Lausanne depuis 1998 montrent que les consultations en tandem, avec une composante à la fois sociale et juridique, offrent un accès optimal à l'information et permettent d'apporter des réponses à des situations parfois complexes. Elles visent à éviter les ruptures de formation, la désinsertion et la marginalisation des jeunes, ainsi qu'à favoriser l'accès à la formation pour tout le monde.

Permanence sociale et juridique Jet Service

Quand et où ?

De 16 h 00 à 19 h 00 un mercredi sur deux, dates sur <https://csp.ch/jetservice>

**Pôle social du CSP Vaud
Rue des Terreaux 10
1530 Payerne**

Un exemple : Où David doit-il déposer sa demande de bourse ?

David a entrepris un Bachelor dans une école d'ingénieurs en septembre 2019. Ses parents sont divorcés, et il a vécu avec sa mère et ses soeurs jusqu'à sa majorité. En août 2016, alors qu'il a 19 ans, il s'installe chez son père dans le canton de Vaud, avec deux de ses soeurs. Les parents ont signé une convention qui précise que, dès août 2016, c'est le père qui prendra à sa charge l'entier des frais d'entretien inhérents à ses trois enfants. Ses soeurs sont également en formation, et David dépose une demande de bourse d'études. Sa mère habite en Valais et avait obtenu sa garde au moment du divorce. Il contacte donc l'Office des bourses valaisan. Ce dernier lui rétorque que c'est son canton de domicile qui est compétent pour octroyer une éventuelle allocation de formation.

David dépose donc une demande de bourse auprès de l'Office vaudois. Il obtient un refus fin janvier 2020, au motif que c'est le canton de domicile de sa mère, donc le Valais, qui est compétent pour l'octroi d'une bourse. L'Office vaudois considère en effet que, lorsque les parents sont divorcés, le domicile déterminant est celui du parent qui exerce principalement la garde du requérant ou de celui qui l'a exercée en dernier. David s'estime victime d'une injustice, car il vit aujourd'hui dans le canton de Vaud avec son père, et l'Office des bourses du Valais lui a dit d'y déposer sa demande. Il rédige donc une réclamation. Le refus est confirmé fin juillet 2020, soit après cinq mois d'attente. David arrive, découragé et inquiet, à la permanence de Jet Service à Payerne en septembre 2020. Il va commencer sa deuxième année de Bachelor et ne sait toujours pas à quel canton il doit adresser sa demande. Après avoir écouté le jeune et analysé la situation, le tandem de Jet Service lui propose de l'aider à motiver un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal, en invoquant un article de loi qui affirme que, si les parents élisent domicile dans des cantons différents après la majorité, le domicile déterminant est bien celui du parent chez lequel il réside principalement.



Image d'illustration

Depuis toujours, le CSP Vaud a porté le souci de favoriser l'accessibilité à ses prestations sociales en les rapprochant des différents lieux de vie dans le canton.

Une manière non seulement de réduire les inégalités d'accès, mais aussi de mieux comprendre les réalités locales vécues par les bénéficiaires. Cette proximité permet également de nourrir les collaborations avec les partenaires institutionnels et associatifs présents dans les régions.

Renseignements :
Tél. : 021 560 60 30
E-mail : jet.service@csp-vaud.ch